

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 avril 2007

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2006 ET REPORT A UNE PROCHAINE ASSEMBLÉE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2006

07.32/DB PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC N°02-026 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLICS (ERP)

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet d'avenant n°1 au marché public n°02-026, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la programmation pluriannuelle de travaux de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), et annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la société SCPA GALLIOT / VANNIER. Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2315, Exercice 2007.

UNANIMITE

07.33/DH DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR LES ECOLES D'ARTS VISUELS - CMCL

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne au titre du soutien aux écoles municipales d'arts visuels.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

07.33/DH DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR LES ECOLES D'ARTS VISUELS - CMCL

ARTICLE 3 : DIT que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

UNANIMITE

07.34/DH CREATION D'UN TARIF DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION MAURICE PROST

ARTICLE 1^{er} : **FIXE** à 15 € le prix de vente à l'unité du catalogue de l'exposition Maurice Prost.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

29 Voix Pour, 6 Voix Contre

07.35/DO REVALORISATION DE LA REDEVANCE D'ANIMATION APPLICABLE AUX MARCHES DU CENTRE ET DES BOSSERONS

ARTICLE UNIQUE : **FIXE** à compter du 1^{er} mai 2007 la redevance d'animation à 2,16 € HT par commerçant abonné ou non et par séance.

25 Voix Pour, 6 Voix Contre, 4 Abstention(s)

07.36/DP ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour la période 2008-2011.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

UNANIMITE

07.37/B AUTORISATION DONNEE AU SIARV POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON VERTE OU FIL VERT

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le SIARV à réaliser les travaux d'aménagements paysagers dont il a la maîtrise d'ouvrage au titre de la Liaison Verte ou Fil Vert sur les parcelles communales correspondant aux sites suivants : secteur compris entre le barrage dit des vanes rouges et le pont Perronet et secteur compris entre le rond-point des Deux Rivières et le pont de Soulins, à savoir les parcelles suivantes :

- AB 261, AB 262, AB 367, AB 368, AB 369,
- AO 181,
- AP 221, AP 256,
- AY 230, AY 232, AY 233, AY 234, AY 538, AY 539.

25 Voix Pour, 6 Voix Contre, 4 Abstention(s)

07.38/P AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC N°06-026 RELATIF A LA GESTION DE L'ENSEMBLE DES ABONNEMENTS A DES REVUES, JOURNAUX ET PERIODIQUES DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES ECOLES DE LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet d'avenant n°1 au marché public n°06-026, relatif à la gestion de l'ensemble des abonnements, revues, journaux et périodiques des services administratifs, de la bibliothèque et des écoles de la Ville de Brunoy, annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la société France PUBLICATIONS
Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant n'emporte aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché n°06-026.

UNANIMITE

07.39/DB TRAVAUX D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER AU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE BRUNOY - DEMANDE DE SUBVENTION

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE les travaux de mise aux normes PMR, de mise aux normes des installations électriques, de remplacement des menuiseries extérieures, de rénovation des peintures, faux plafonds et revêtement des sols à intervenir au Centre d'Information et d'Orientation de BRUNOY estimés à 103 911,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à solliciter le versement d'une subvention, au taux minimum de 50%, auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne et à déposer le dossier correspondant.

UNANIMITE

07.40/DB MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE D'ACCES ET DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT REGIONAL

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** le projet de marché public relatif à la mise à niveau des équipements de contrôle d'accès et de gestion du Parc de Stationnement Régional à passer avec la Société PARKEON S.A.S (Immeuble le Barjac – 1 Boulevard Victor – 75015 PARIS) en application de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics.

La définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif prévisionnel sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense correspondante est imputée au budget du PSR chapitre 23 article 2315.

UNANIMITE

07.41/DB MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE PROTECTION A LA MAISON CHARRIERE

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** le projet de marché public relatif à la mise en place d'une structure de protection à la Maison Charrière à passer avec la Société MILLS (82, rue Edouard Vaillant – BP 119 – 93351 LE BOURGET Cedex) en application de l'article 35-II-1° du Code des marchés Publics.

La définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense correspondante est imputée au budget Primitif de la Ville, chapitre 23 – article 2313.

25 Voix Pour, 10 Abstention(s)

07.42/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2007

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2007 ainsi qu'il suit :

- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en un poste d'attaché territorial

FILIERES	EFFECTIF PRECEDENT	NOUVEL EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	18	19
FILIERE SOCIALE		
Assistant socio-éducatif	3	2

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense est inscrite au budget.

31 Voix Pour, 4 Abstention(s)

07.43/C AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'EXTENSION DU CENTRE SOCIAL

ARTICLE 1^{er} : DIT que la commune a l'autorisation du propriétaire du terrain de réaliser les travaux d'extension du Centre social.

ARTICLE 2 : APPROUVE le principe de création d'une extension du centre social en vue d'assurer de nouvelles missions et d'améliorer le fonctionnement de l'équipement existant

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer et à déposer le dossier de demande de permis de construire relative à l'extension du Centre social et tout document y afférent.

33 Voix Pour, 2 Abstention(s)

07.44/D CONTRIBUTION COMMUNALE 2007 DE BRUNOY FISCALISEE PAR LE SIARV

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le SIARV à fiscaliser la part de la contribution communale 2007 de Brunoy qui s'élève à 431 260,00 €.

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 27 avril 2007